MESURES PRÉVUES

Objectif stratégique nº 1 : Renforcer les mesures sélectives pour chacun des groupes désignés	
3. Mesure : Promouvoir l'avancement du personnel de la catégorie technique et administrative	Délai d'exécution/Domaine de responsabilité
Concevoir et mettre en œuvre un programme de recyclage et de redéploiement pour l'ensemble des gestionnaires du Ministère	1994-1995/CFSI, APV et APS
Offrir des cours de recyclage au personnel de la catégorie technique et administrative touché par la restructuration	1994-1995/CFSI, APD et secteurs
 Modifier le processus de recrutement des FS afin de donner à tous les employés de la catégorie technique et administrative (et aux autres employés qui n'appartiennent pas au groupe FS) de meilleures chances de participer à des concours ouverts pour les postes de premier échelon du groupe FS 	1994-1995/APD
Surveiller l'efficacité des affectations intérimaires, en tant qu'outil d'avancement	À partir de septembre 1994/ APV et APS